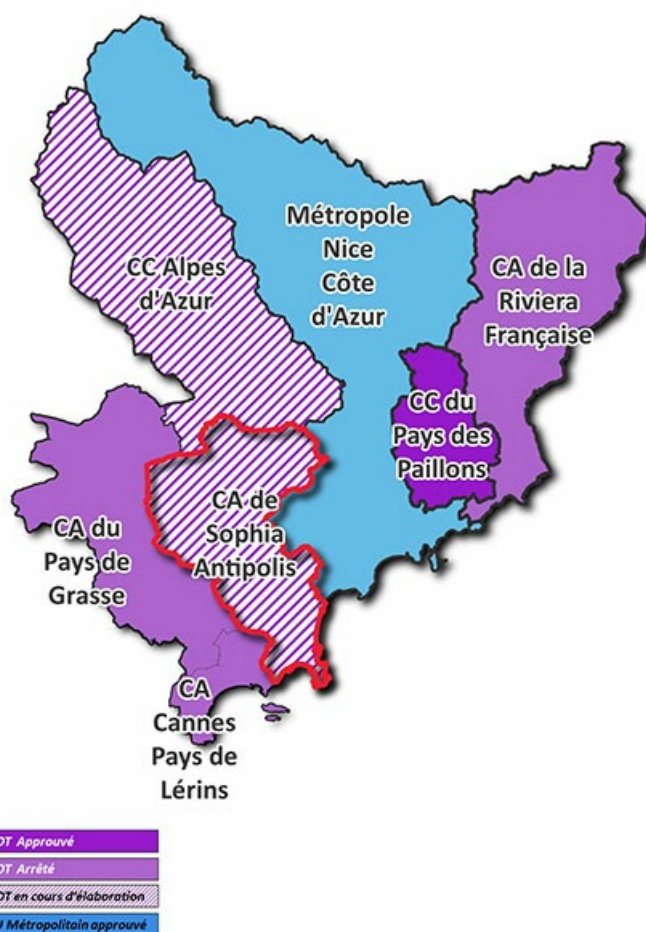


## Les démarches voisines

L'élaboration du SCOT valant PCAET et du PDM de la CASA s'effectuera en lien avec les territoires voisins afin de prendre en compte les autres démarches stratégiques menées aux franges du territoire et les problématiques que nous partageons.

### Les SCOT et PLUi voisins



Etat d'avancement des Schémas de Cohérence Territoriale dans les Alpes-Maritimes, avril 2021.

- › SCOT Ouest 06, piloté par un syndicat mixte qui regroupe les communautés d'agglomération (Cannes Pays de Lérins et Pays de Grasse), dont l'approbation est prévue prochainement.

[Plus d'informations](#)

- › SCOT de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, en cours d'élaboration.

[Plus d'informations](#)

- › PLU intercommunal de la Métropole Nice Côte d'Azur, adopté en 2019.

<https://www.casa2040.fr/demarche-et-territoire/la-demarche/les-demarches-voisines?>

## Les PCAET voisins



Etat d'avancement des Plans Climat Air Energie Territoriaux dans Les Alpes-Maritimes, avril 2021.

- PCAET Ouest 06 dont l'élaboration démarre simultanément au PCAET CASA en 2021 ;
- PCAET de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, approuvé ;
- PCAET de la Métropole Nice Côte d'Azur, approuvé le 25 octobre 2019.

[Plus d'informations](#) ↗

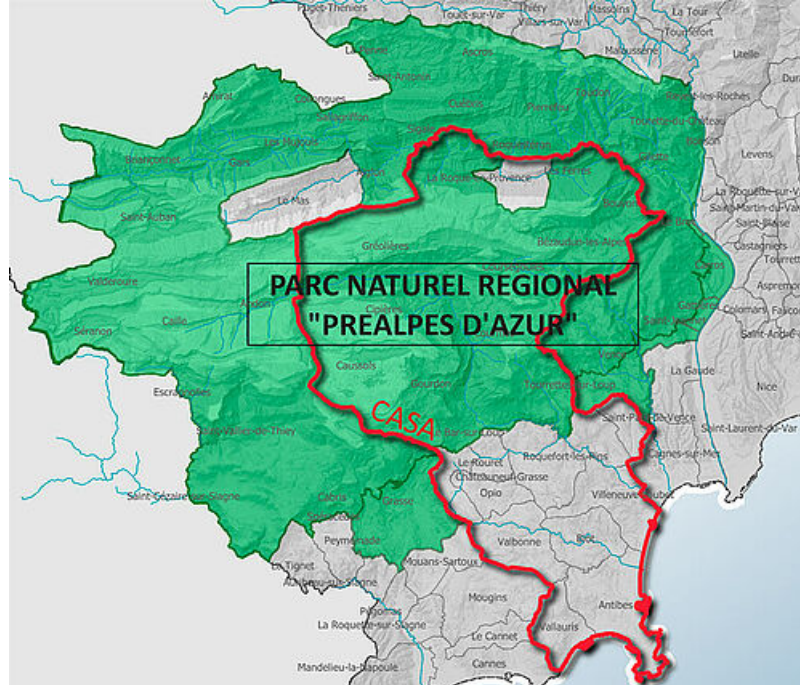
## Les PDU voisins



PDU Approuvé  
PDU en cours d'élaboration

Etat d'avancement des Plans de Déplacements Urbains dans les Alpes-Maritimes, avril 2021.

## La Charte du PNR des Préalpes d'Azur



Le Parc Régional des Préalpes d'Azur a été labellisé en 2012. Il comprend 48 communes dont 12 communes du nord de la CASA.

La stratégie des Préalpes d'Azur repose sur quatre ambitions :

- Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur,
- Permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique,
- Consolider l'identité du territoire par la valorisation des patrimoines,
- Positionner l'homme comme acteur du projet de territoire.

La Charte du Parc s'adosse à un « [Plan de Parc](#) » . Ce document traduit spatialement la mise en œuvre des objectifs fixés et permet la visualisation des priorités d'actions pour les Préalpes d'Azur.

Les documents d'urbanisme, donc le futur SCOT-PCAET, doivent être compatibles avec la Charte et le plan du Parc.